

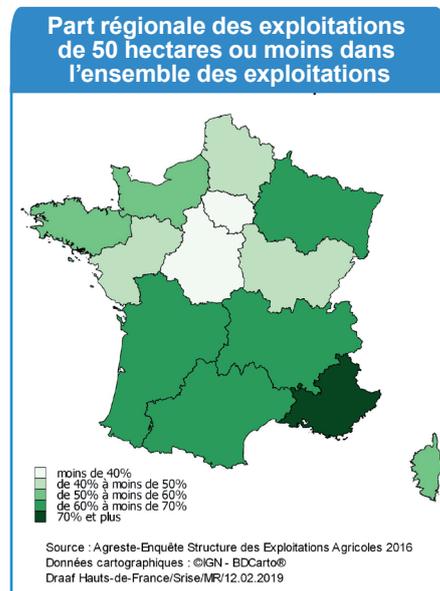


## Les petites exploitations agricoles dans les Hauts-de-France

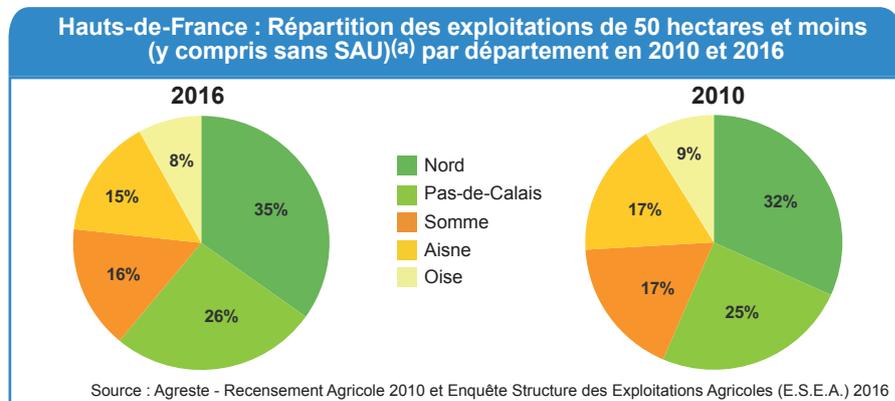
**Plus tournées vers la qualité et les circuits courts, elles concentrent 37 % de l'emploi des exploitations de la région**

L'agriculture des Hauts-de-France est connue pour ses grandes exploitations agricoles. Pourtant, en 2016, 43 % des exploitations de la région cultivent 50 hectares ou moins. Ces petites exploitations occupent seulement 9 % de la superficie agricole utilisée mais concentrent 37 % de l'emploi. Elles élèvent 40 % du total des ovins, caprins et porcins de la région, cultivent 31 % des surfaces en fruits, 16 % de la superficie en légumes et presque la totalité des vignobles. Elles concentrent également 18 % des surfaces toujours en herbe. Plus tournées vers la qualité que les autres exploitations, 23 % d'entre elles vendent en circuit court et 8 % développent une activité para-agricole. Elles participent ainsi au maintien d'une dynamique territoriale.

En 2016, un peu plus de 11 100 exploitations des Hauts-de-France ont une superficie agricole utilisée de 50 hectares ou moins. C'est 43 % des exploitations de la région. Elles cultivent seulement 9 % de la superficie agricole utilisée et créent ainsi un maillage resserré des exploitations, garant de la vitalité des territoires ; d'autant plus qu'elles comptabilisent 37 % de l'emploi de l'ensemble des exploitations agricoles de la région. Le versant nord des Hauts-de-France concentre les 3/5ème de ces petites structures. Le département du Nord est celui qui en compte le plus : 58 % des exploitations de ce département disposent de 50 hectares ou moins. Le territoire métropolitain en dénombre, lui, 57 %. Les Hauts-de-France se rangent parmi les régions les moins dotées en petites exploitations derrière la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et l'Île-de-France. Depuis 2010, la région Hauts-de-France a perdu 9 % de ces petites structures agricoles : l'augmentation de la surface moyenne des exploi-



tations s'est faite au détriment du maintien d'exploitations agricoles de petite et moyenne dimension. Le versant sud de la région, déjà plus faiblement doté, s'est le plus appauvri.



**Agreste :**  
**la statistique agricole**

Dans les Hauts-de-France, parmi les exploitations de 50 hectares ou moins, 16 % sont dirigées par des chefs d'exploitations âgés de plus de 67 ans (âge légal pour obtenir une retraite à taux

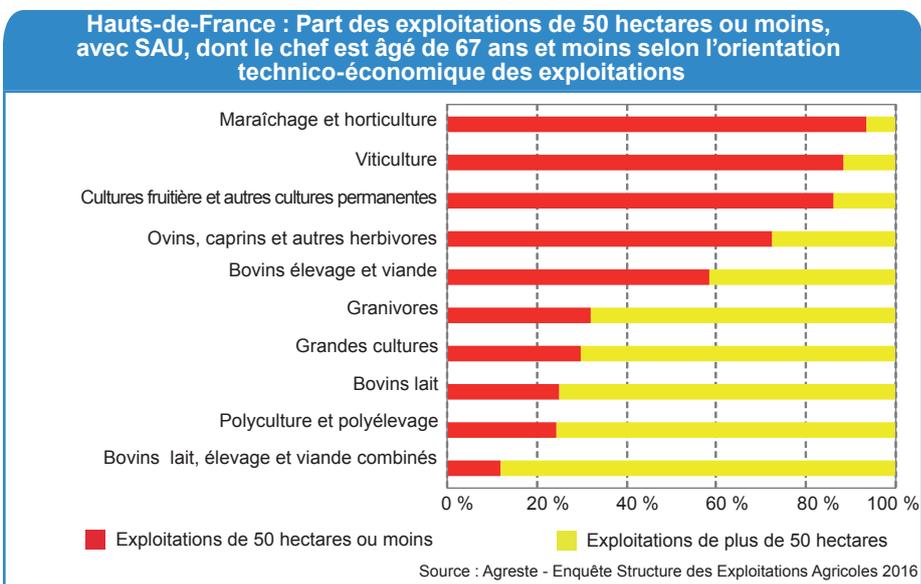
plein), et 3 % n'ont pas de superficie agricole utilisée. Pour les besoins de l'étude, ces situations seront traitées séparément.

(a) surface agricole utilisée (SAU)

**Les exploitations de 50 hectares ou moins avec SAU(a) dont le chef a 67 ans et moins**

**Des orientations économiques plus variées que dans l'ensemble des exploitations**

Les exploitations de 50 hectares ou moins avec de la SAU dont le chef d'exploitation n'atteint pas l'âge de la retraite à taux plein (67 ans), représentent 34 % du total des exploitations de la région. La structure de ces petites entreprises agricoles diffère de celle de l'ensemble des exploitations. Leur forme juridique est plus simple : 87 % sont des exploitations individuelles contre 58 % pour le total des exploitations de la région. Leur surface moyenne (19 hectares) est très loin de la moyenne régionale (85 hectares). Le mode de faire-valoir direct\* y est plus représenté (25 % des surfaces) que dans l'ensemble de la région (9 % des surfaces). Les orientations économiques y sont aussi plus variées. La moitié de ces petites exploitations ont, certes, une orientation économique «grandes cultures», mais la part des exploitations en «ovins, caprins et autres herbivores», «viticulture», «bovins élevage et viande», ou encore «maraîchage et horticulture» y est plus importante que dans l'ensemble. Dans la région, les orientations économiques «maraîchage et horticulture», «viticulture» et «culture fruitière» sont d'ailleurs essentiellement des exploitations de 50 hectares ou moins. Seules 29 % ont un atelier d'élevage(b), contre 41 % pour



l'ensemble des exploitations de la région. Ces exploitations de petite surface élèvent le tiers des moutons, des porcins, ou encore des chèvres de la région et 17 % des vaches à viande (la petite surface est pénalisante pour l'élevage de bovins). Elles possèdent aussi 65 % des ruches des exploitations agricoles. Ces petites structures occupent seulement 8 % de la su-

perficie agricole mais cultivent presque la totalité de la surface en vigne, en fleurs et plantes ornementales, 64 % de la surface en légumes maraîchers (sous abri ou en plein air) et 31 % de la surface en cultures fruitières. Elles concentrent également 15 % des superficies toujours en herbe.

\* le propriétaire exploite lui même ses terres

**Une orientation économique «Grandes Cultures» sur une petite surface**

La moitié des exploitations de 50 hectares ou moins avec SAU dont le chef a 67 ans et moins ont pour orientation économique «grandes cultures». Ce sont des exploitations individuelles, essentiellement de petite et moyenne dimension économique (30 % sont imposées au forfait). Leurs chefs d'exploitation sont dans la moyenne d'âge de la région et choisissent souvent de multiplier les sources de revenu : 40 % ont une autre activité que celles de chef d'exploitation, 17 % vendent en circuit-court, 6 % développent une activité para-agricole. Certains, 8 %, diversifient leur production en combinant les grandes cultures avec un atelier d'élevage(b). Leur assolement total en 2016 était composé de : céréales (55 % des surfaces), pommes de terre (8 %), surface toujours en herbe (8 %), légumes de plein champ (7 %), betteraves industrielles (6 %), oléagineux (5 %), cultures fourragères (4 %) et racines d'endives (2 %). La part en légumes frais, en racines d'endives, et en pommes de terre est plus importante que dans l'ensemble de la région.

**D'un point de vue économique, elles sont davantage de «petites» et «moyennes» exploitations, ...**

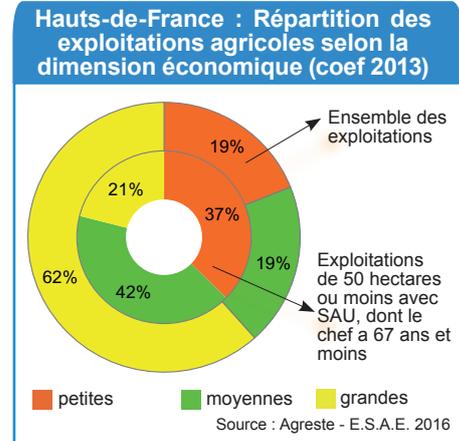
Les exploitations de 50 hectares ou moins, avec SAU (a), dont le chef d'exploitation a 67 ans et moins, sont majoritairement des «petites» et «moyennes» exploitations, au sens économique. Elles concentrent 14 % de la Production Brute Standard régionale. Leur PBS moyenne s'établit à 82 640 € alors qu'elle est à 207 000 € pour l'ensemble des exploitations de la région. La médiane, qui sépare ces exploitations actives de petite surface en deux groupes égaux, est à moins de 43 000 €. Pour cause, la Pro-

duction Brute Standard est un potentiel de production proportionnel aux surfaces en cultures et à la dimension des cheptels. Ces exploitations, petites en taille, sont également plus souvent imposées au forfait : 29 % d'entre elles au lieu de 15 % pour l'ensemble des exploitations de la région. Le régime forfaitaire d'imposition, s'applique si la moyenne (hors taxes calculées sur les deux dernières années) des recettes d'une exploitation agricole reste inférieure à 76 300 €. Il est aujourd'hui remplacé par le micro bénéfice agricole.

**... cependant une exploitation sur cinq est une «grande»**

Malgré tout, une exploitation sur cinq de 50 hectares ou moins dont le chef a 67 ans et moins est une grande exploita-

tion d'un point de vue économique : les exploitations à orientation «bovins lait», «viticulture», «polyculture et élevage» et

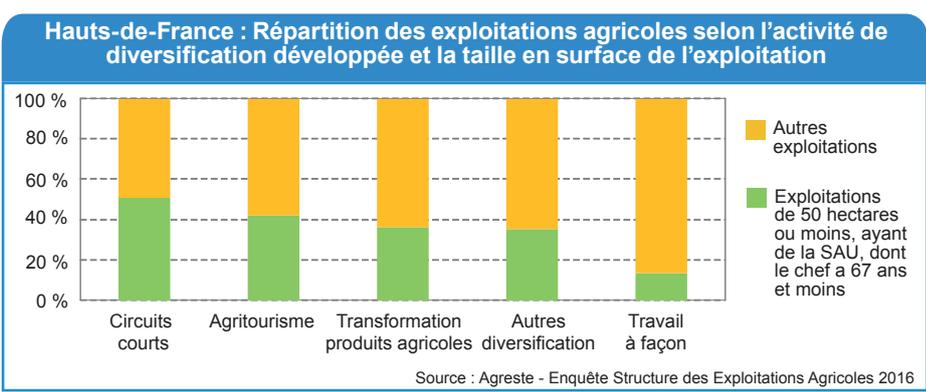


«grandes cultures» représentent les 80 % de ces exploitations petites en surface mais économiquement grandes.

(b) sont considérées ici, les exploitations agricoles ayant au moins 10 bovins, ou 20 ovins, ou 20 caprins, ou 20 porcins, ou encore 100 volailles, ou 100 lapines mères

### De la qualité, du circuit-court et de la diversification

Les exploitations de 50 hectares ou moins, avec de la SAU, dont le chef d'exploitation a 67 ans et moins ont des stratégies de maintien et de développement autres que l'agrandissement. Elles se tournent vers les labels de qualité ou créent de la valeur ajoutée en se diversifiant. Ces petites structures concentrent 85 % des exploitations de la région développant une appellation d'origine contrôlée, la moitié des exploitations avec une culture ou un élevage en agriculture biologique, le tiers de celles produisant en label rouge et le quart des exploitations développant un certificat de conformité sur au moins une de leurs productions. Les exploitations maraîchères, viticoles, ou encore apicoles mais aussi fruitières, vendent plus couramment directement aux consommateurs. Aussi la moitié des exploitations en circuits courts de la région sont des exploitations de 50 hectares ou moins : 23 % d'entre elles vendent directement aux consommateurs ou par le biais d'un seul



intermédiaire. De même 9 % des petites exploitations développent au moins une activité para-agricole et déploient au total plus de 900 activités pour un peu plus de 800 exploitations. L'activité touristique et la transformation de produits agricoles y sont plus présentes que dans l'ensemble des exploitations. Ces stratégies de valorisation de la production impliquent souvent un temps de travail plus important du chef

d'exploitation. En moyenne, les chefs de ces petites exploitations ont un temps de travail 1,3 fois supérieur en cas de diversification et 1,4 fois supérieur dans le cas de circuits courts. La diversification les oblige parfois à embaucher : par exemple, 22 % ont recours à un salarié permanent autre que familial en cas de vente directe ou indirecte par le biais d'un seul intermédiaire.

### Elles concentrent 30 % de l'emploi pour seulement 8 % de surface agricole utilisée occupée

Les exploitations de 50 hectares ou moins, ayant de la SAU, dont le chef d'exploitation a 67 ans et moins occupent près de 15 300 personnes, soit 10 400 UTA. C'est 27 % des UTA de la région pour 8 % de surface agricole occupée, soit 0,06 UTA/ha contre une moyenne régionale de 0,02 UTA/ha. Les petites exploitations, très économes dans l'utilisation du foncier, créent proportionnellement plus d'emplois à la surface agricole. Elles comptabilisent cependant moins d'UTA par exploitation : 1,3 UTA par exploitation de 50 hectares ou moins, ayant de la SAU, et dont le chef a 67 ans et moins contre 1,7 UTA par exploitation pour l'ensemble de la région. La structure de la main d'œuvre est différente dans ces petites unités qui se concentrent davantage sur le chef d'exploitation : ce dernier représente 59 % de la main d'œuvre permanente contre 51 % pour l'ensemble des exploitations. D'ailleurs 3 exploitants de ces petites structures sur 5 travaillent seuls. La main d'œuvre familiale et les salariés sont moins présents et seulement un sur dix embauche un salarié permanent autre que familial. Par contre, l'ensemble de ces petites exploitations emploie la moitié des saisonniers agricoles (1/3 en UTA) de la région grâce à la prédominance d'activités demandeuses en main d'œuvre saisonnière comme la viticulture ou les cultures fruitières. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation qui dirigent ces petites structures agricoles atteint 51 ans, proche de la moyenne régionale. Les plus jeunes ont une orientation éco-

nomique «maraîchage» ou «horticulture» (44 ans), les plus vieux une orientation «bovins élevage viande» (65 ans). Plus de femmes sont chef d'exploitation, 24 % au lieu de 18 %. Seuls 56 % de ces chefs de petites exploitations travaillent à temps plein pour l'exploitation agricole au lieu de 66 % dans l'ensemble des exploitations. Ainsi 34 % des exploitants ont une autre activité que celle de chef d'exploitation (23 % pour l'ensemble des exploitations).

Le chef d'exploitation est pluriactif lorsqu'il souhaite garder son métier après une installation tardive, ou pour compenser un revenu agricole trop faible, ou encore parce qu'il est dans un système transitoire. Dans les cas de double activité, ils sont 63 % à avoir au moins le baccalauréat et dans ce cas ils sont plus diplômés de l'enseignement général. Ils se sont aussi installés un peu plus tardivement que pour l'ensemble de la région.

**Hauts-de-France : Répartition de l'emploi agricole dans les exploitations agricoles**

	Exploitations de 50 hectares et moins avec de la SAU et dont le chef a 67 ans et moins	Ensemble des exploitations
<b>En nombre de personnes</b>		
Chefs d'exploitation (a)	59%	51%
Coexploitants ou associés (b)	5%	15%
dont conjoint (c)	2%	5%
dont autre parent (d)	2%	9%
Main d'œuvre familiale sur les exploitations individuelles (e)	18%	12%
dont conjoint (f)	11%	8%
dont autre parent (g)	7%	5%
Total main d'œuvre familiale (c+d+f+g)	23%	26%
Autres actifs permanents (h)	18%	22%
dont salariés permanents	17%	20%
Total de la main d'œuvre permanente (a+b+e+h)	100%	100%
<b>Moyenne par exploitation</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>
<b>En UTA</b>		
Main d'œuvre permanente	86%	87%
dont salariés permanents (hors chefs, coexploitants, associés, conjoint et famille salariée)	19%	20%
Saisonniers	12%	10%
Entreprises de travaux agricoles	1%	1%
Groupements d'employeurs (hors service de remplacement)	0%	1%
Autres	0%	1%
Total de la main d'œuvre des exploitations (permanente et saisonnière)	100%	100%
<b>Moyenne par exploitation</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>

Source : Agreste - Enquête Structure des Exploitations Agricoles 2016

**Les exploitations de 50 hectares ou moins avec SAU (a) dont le chef a plus de 67 ans**

Les exploitations de 50 hectares ou moins, avec de la SAU, dont le chef d'exploitation a plus de 67 ans représentent 7 % du total des exploitations de la région. Ces exploitations agricoles sont dirigées par des chefs d'exploitation en âge d'être en retraite. En effet, la législation permet aux agriculteurs de continuer à mettre en valeur au plus 5 hectares<sup>(1)</sup> sans que cela fasse obstacle au paiement de leur retraite. Ces agriculteurs retraités gardent une petite activité agricole de subsistance, tout en continuant d'occuper leur siège d'exploitation qui tient lieu d'habitation. Parfois ces exploitants souhaitent conserver un patrimoine familial en attendant d'éventuels repreneurs. Dans les Hauts-de-France, la moitié de ces exploitants cultivent moins de 4 hectares. Ce type d'exploitation est plus présent dans les départements du Nord et du Pas-de-

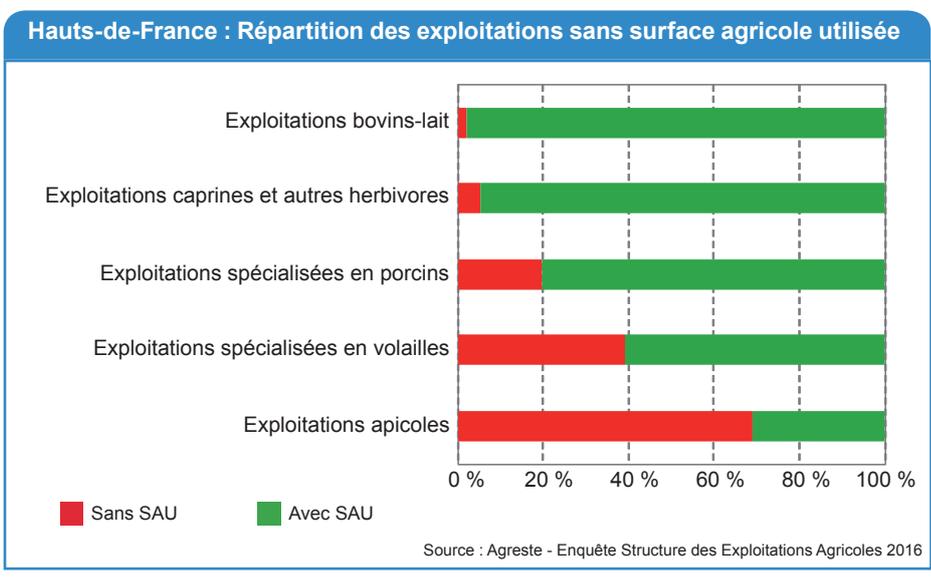
Calais mais de façon moins marquée que pour l'ensemble des exploitations de 50 hectares ou moins. Une part importante de femmes (40 % des chefs) sont à la tête de ces exploitations, qu'elles ont reprises après leur mari pour faire valoir des droits à la retraite. La moyenne d'âge de ces chefs d'exploitation est élevée : 74 ans. La main d'œuvre est familiale (93 % des UTA), essentiellement composée du chef et de son conjoint. Seulement 5 % d'entre elles emploient au moins un salarié autre que familial. Par contre, elles délèguent plus souvent les travaux à des prestataires extérieurs : 15 % des exploitations contre 8 % au niveau de l'ensemble de la région. Elles cultivent seulement 1 % de la SAU des Hauts-de-France. Les orientations économiques les plus présentes sont «grandes cultures» (47 %), «bovins élevage et viande» (20 %) «ovins et ca-

prins» (13 %). Elles représentent d'ailleurs le tiers des exploitations avec orientation économique «bovins élevage et viande» de la région et le quart de celles «ovins, caprins et autres herbivores». Presque une sur cinq vend en circuit-court. Ce sont des exploitations individuelles, majoritairement petites d'un point de vue économique (80 %), aucune n'est de grande dimension. La production brute standard moyenne s'élève à presque 14 000 €, mais la médiane n'est qu'à 4 000 €. D'ailleurs 70 % de ces petites exploitations sont au forfait en terme d'imposition.

<sup>(1)</sup> Un arrêté du 13 juillet 2015, paru au Journal officiel le 23 juillet fixe la surface minimale d'assujettissement (SMA) à douze hectares et demi. La législation permet aux agriculteurs de continuer à mettre en valeur une surface au plus égale aux 2/5<sup>èmes</sup> de la Surface Minimale d'Assujettissement

**Les exploitations sans surface agricole utilisée**

Les exploitations sans surface agricole utile concernent un peu plus d'1 % du total des exploitations des Hauts-de-France. Elles sont plus nombreuses dans les départements du Nord et de la Somme. Deux types d'exploitations peuvent être distingués : le premier concentre des exploitations individuelles de petites et moyennes dimensions économiques dont les emplois sont essentiellement familiaux. Elles sont apicoles<sup>(2)</sup> ou caprines. Le deuxième comprend surtout des exploitations avec une main d'œuvre permanente majoritairement salariée (70 % des UTA) et dont le statut juridique est partagé entre exploitation individuelle et exploitation en société. Elles sont plus spécialisées dans le porc à l'engraissement ou dans les volailles de chair et 62 % d'entre elles sont des exploitations de grande dimension économique.



<sup>(2)</sup> au moins dix ruches en production

Isabelle DELEMOTTE - BLAREL  
DRAAF - Srise

Méthodologie et définitions : en annexe

**Agreste : la statistique agricole**

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

Service régional de l'information statistique et économique

518, rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 Amiens cedex 3 - Tél. 03 22 33 55 50

Courriel : srise.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr



■ Directeur Régional : Luc MAURER  
■ Directeur de publication : Grégory BOINEL  
■ Rédaction : Isabelle DELEMOTTE - BLAREL

■ Composition : Monique LECUT  
■ Impression : Srise Hauts-de-France© Agreste 2019  
■ ISSN : 2609 - 5505

## Méthodologie

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre les évolutions structurelles de l'agriculture entre deux recensements. Celle de 2016 a été réalisée en 2017 auprès d'un échantillon de 4000 exploitations agricoles des Hauts-de-France. Elle porte sur la campagne 2016. C'est la deuxième de la décennie et la dernière avant le recensement agricole de 2020.

## Définitions

**Une exploitation agricole** est définie comme étant une unité économique ayant une activité de production agricole ou de maintien de terres en bonnes conditions agricoles et environnementales. Elle doit atteindre une dimension minimale (1 ha de surface agricole, 20 ares de cultures spécialisées, 1 vache, 6 brebis mères, etc.). Enfin, elle doit avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité économique. Une immatriculation au répertoire Sirène ou un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune présume de cette indépendance.

**La SAU ou superficie agricole utilisée** comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

**La production brute standard** décrit le potentiel économique des exploitations. Elle correspond aux surfaces et/ou aux têtes de bétail d'une exploitation valorisées à un prix moyen calculé sur une période de référence de 5 ans. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais ne correspond pas au chiffre d'affaires des exploitations.

À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique :

petites exploitations : 0 à 25 000 euros de PBS

moyennes exploitations : 25 000 à 100 000 euros de PBS

grandes exploitations : plus de 100 000 euros de PBS

Les coefficients PBS dits « coefficients 2013 » sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2011-2015.

La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique (Otex) selon sa production principale. Une exploitation est spécialisée si une seule production couvre les deux tiers de sa PBS. Dans le cas contraire, l'exploitation est classée dans une catégorie mixte comme « polyculture-polyélevage » ou « bovins-lait, élevage et viande combinés ».

**L' Unité de Travail Annuel (UTA)** est l'unité de mesure de la quantité de travail fournie sur une exploitation par l'ensemble des actifs en équivalent temps plein. Une UTA correspond à 225 jours de travail dans l'année. La conversion du nombre d'actifs en UTA permet de prendre en compte le travail à temps partiel et le travail réalisé par les salariés saisonniers et en prestation.

**La population active agricole permanente** correspond à la main-d'œuvre permanente qui se caractérise par le fait qu'elle effectue un travail régulier tout au long de l'année quel que soit sa durée et comprend :

- les chefs d'exploitation, coexploitants (réputés fournir au minimum un travail de gestion équivalent à au moins un 1/8e d'UTA) et les associés des sociétés (qui déclarent participer au travail de l'exploitation),
- les membres actifs de la famille du chef d'exploitation pour les exploitations individuelles,
- les autres actifs permanents : salariés et aidants non salariés.

**Les circuits courts** sont de deux types : la vente directe au consommateur comme la vente à la ferme, vente en tournée, à domicile, vente sur les marchés de détail et la vente indirecte au consommateur par un seul intermédiaire (commerçant détaillant par exemple).

**Les signes de qualité et d'origine des produits :**

- l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique.

L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national, constitue une étape vers l'AOP.

- le label Agriculture Biologique (AB) atteste que le produit agroalimentaire est issu d'un système de production agricole spécifique qui exclut en particulier l'usage d'engrais et de pesticides de synthèse ainsi que d'organismes génétiquement modifiés.
- le Label Rouge (LR), signe national, atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques établissant un niveau de qualité supérieur le distinguant des produits similaires.

- le certificat de conformité de produit (CCP) est délivré par un organisme certificateur accrédité par le comité français d'accréditation. Le produit répond à un cahier des charges (production, transformation, conditionnement) homologué par arrêté du ministère en charge de l'agriculture.

Les produits sous marques collectives privées «Atout Qualité Certifié» (AQC) et «Critères Qualité certifiés» (CQC) sont des certificats de conformité.

**Le mode de faire-valoir :** type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct.

**Régime forfaitaire agricole :** Ce régime, lorsqu'il est choisi, s'applique quand le chiffre d'affaire ne dépasse pas 76 300 € en moyenne sur deux années consécutives.

## Pour en savoir plus :

La disparition des exploitations agricoles ralentit dans les Hauts-de-France entre 2010 et 2016

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3218A25.pdf>

Le portrait des exploitants

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3219A12.pdf>

Les activités para-agricoles dans les exploitations des Hauts-de-France : la production d'énergie est la seule activité en progression entre 2010 et 2016

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3218A16.pdf>

Les activités para-agricoles dans les exploitations des Hauts-de-France : 42% des exploitations diversifiées développent une activité touristique ou font de la transformation de produit agricole.

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3219A01.pdf>

La vente en circuit court dans les exploitations agricoles des Hauts-de-France : une légère progression entre 2010 et 2016

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3218A15.pdf>